



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'échange de deux parcelles de terrain à AUENHEIM

Rapport n° CP/2017/205

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'échange de deux parcelles de terrain situées le long de la RD 468 sur le territoire de la Commune de AUENHEIM.

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD 468 entre SESSENHEIM et AUENHEIM.

Dans le cadre de ce projet d'infrastructure et en vertu de l'article L.3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département doit procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette opération.

Un propriétaire privé a fait part de son souhait de procéder à un échange plutôt qu'à une cession en faveur du Département.

En effet, ce dernier souhaite récupérer la maîtrise d'une parcelle départementale acquise au préalable auprès de la Commune. Les 2 propriétés ont une surface identique.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver l'échange de ces parcelles.

Le Département céderait la parcelle, qui ne présente pas d'intérêt pour sa politique routière, cadastrée en section A n° 1899 de 1,50 are et deviendrait propriétaire de la parcelle cadastrée en section A n° 1897 de 1,50 are.

L'échange, portant sur deux parcelles de surface identique, interviendrait sans versement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, de procéder à l'échange de deux parcelles de terrain situées à AUENHEIM respectivement cadastrées en section A n° 1897 et 1899 avec 1,50 are, sans versement de prix s'agissant de deux lots de surface identique ;

-dit que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY